

LES INTERSECTIONS

Co-construire : le spectacle vivant et les autres services de proximité

STRUCTURES & DISPOSITIFS RESSOURCES

L'APPEL À PROJET CULTURE, SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAL



UN DISPOSITIF FINANCIER INTERMINISTÉRIEL

L'appel à projet culture, santé et médico-social est lancé par l'ARS et la DRAC en partenariat avec les départements et la région concernés, pour promouvoir des actions culturelles dans les établissements sanitaires et médico-sociaux.

LES OBJECTIFS

- Améliorer les conditions d'accueil, d'accompagnement, de soins et de travail de la personne
- Valoriser les expressions, les pratiques et les droits culturels
- Etablir des liens, favoriser l'interconnaissance et la coopération entre acteurs de la culture et établissements de santé ou médico-sociaux

LES PROJETS DÉPOSÉS VISENT À :

- Co-construire un projet culturel entre structures partenaires
- Accueillir des artistes au sein des ESMS
- Faire découvrir aux participants le travail artistique et la démarche de création des artistes accueillis
- Impliquer activement les participants en tant qu'acteurs du projet

BINÔME ET CO-CONSTRUCTION

- Une structure sanitaire ou médico-sociale
 - établissement de santé, établissement médico-social, association d'usagers (type GEM)
 - public ou privé mais à but non lucratif
- Une structure culturelle
 - un lieu, une équipe artistique professionnelle, un.e artiste professionnel.le

PUBLICS CONCERNÉS ET PARTIE PRENANTES

Les projets sont conçus pour et avec les patients ou résidents :

- En situation de handicap (adultes et/ou enfants)
- Hospitalisés (adultes et/ou enfants)
- Personnes âgées

Tout travail auprès de ces publics à fortes spécificités, nécessite une immersion préalable des artistes intervenants au plus près d'eux et des professionnels qui les entourent.

Il sera tenu compte de la place et du niveau de participation qui sera donné aux aidants, familles, proches, accompagnants et aux soignants, personnels administratifs, équipes médico-sociales.

Il est possible d'envisager une ouverture à d'autres acteurs du territoire. Les partenariats de proximité sont encouragés.

LES DISCIPLINES CONCERNÉES

Le spectacle vivant / le livre et la lecture / les archives / les médias et l'information / le cinéma / l'audiovisuel / les arts numériques / les arts plastiques / les patrimoines / l'architecture...

LES RÈGLES DE FINANCEMENT

L'appel à projet ne finance pas :

- Les frais de production, de fonctionnement, autres frais induits des structures partenaires
- Les projets de diffusion, d'art thérapie à visée de soin, d'animation ou à caractère socio-culturel.

le projet ne doit pas se résumer à de la médiation uniquement.

L'appel à projet finance :

- La rémunération des artistes professionnels
- les frais artistiques / techniques / de médiation nécessaires au projet
- 10 jours minimums de présence effective, consécutifs ou non, pour l'intervention artistique.



Plus d'informations sur le site de l'Agence régionale de la santé de Normandie : www.normandie.ars.sante.fr



Contact :

Fabien JEAN

Chargé de mission Culture Santé et médico-social en Normandie

Pôle Culture des Ceméa

fabien.jean@cemea-normandie.fr - 06 95 78 86 68